

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/459/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX DESTINES A L'HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE(HMK)

Date de publication : 22 / 04 / 2024

Date d'ouverture des offres : 23 / 04 / 2024

1. Objet du marché

L'Hôpital Militaire de Kamenge invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture des équipements médicaux à l'Hôpital Militaire de Kamenge (HMK) dont les spécifications techniques sont reprises dans le Présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur les fonds propres de l'Hôpital Militaire de Kamenge, exercice 2023-2024.

3. Type de marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini aux articles 37, 78 et 79 du Code des Marchés Publics en vigueur. Nonobstant, l'HMK se réserve le droit de ne pas commander tel ou tel autre item et d'arrêter le marché à n'importe quelle étape.

4. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité telles que prévues par le Code des Marchés Publics du Burundi dans ses articles 153 et 161.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être gratuitement consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge, tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h00, Heure locale (GMT +2) aux adresses ci-après : Quartier Mutanga I, Boulevard Mwezi GISABO, BP 5117 Bujumbura-Burundi, Tél : +257 22232844, E-mail : info@hmkamenge.org.

Le DAO pourra être obtenu à ladite Direction générale sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cent mille francs Burundais (100.000FBU) versés au compte n° C10419/CC10312/01103842301, ouvert à la BRB au nom de l'Hôpital Militaire de Kamenge. Le bordereau de versement fait partie des pièces constitutives de l'offre.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception à la personne Responsable des Marchés publics à l'HMK.

6. Garantie (Caution) de soumission

La garantie de soumission exigée équivalent à 2% du montant prévisionnel pour chaque lot est fixée comme suit :

- Le lot n°1 est constitué par Echographe dont la garantie de soumission de un million deux cents mille Francs Burundais (1 200 000 BIF).
- Le lot n° 2 est constitué par le stérilisateur à vapeur sous pression dont la garantie de soumission est de quatre cent mille Francs Burundais (400,000BIF).
- Le lot n° 3 est constitué par l'électrophorèse des protéines dont la garantie de soumission est de six cent mille de Francs Burundais (600,000 BIF)
- Le lot n°4 est constitué Défibrillateur cardiaque dont la garantie de soumission est de quatre cent mille Francs Burundais (400,000BIF).

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet lors de l'analyse des offres.

7. Présentation de l'offre

Les offres sous plis fermés sont placées, par lot, dans deux enveloppes séparées et cachetées. L'une des deux enveloppes renferme l'offre technique et l'autre enveloppe renferme l'offre financière. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et doit comporter l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres et la mention apparente suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/4.52/F/2023-2024 **LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX DESTINES A L' HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE(HMK)** »

Avec mention que l'enveloppe ne doit pas être ouverte avant la séance d'ouverture des offres. « **A n'ouvrir qu'en séance publique du 23/4/ 2024** à 09H00 » Les offres sont à présenter en langue française et établi en 5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies.

Les offres devront être soumises à la Direction Générale du HMK à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 23/4/2024 à 08H00, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

8. Délai d'engagement et de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes. L`autorité contractante a la possibilité de demander une prolongation de ce délai une fois.

9. Date limite de dépôt

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction Générale du HMK au plus tard le 23/4/2024 à 08H00. Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans l'une des salles de réunions de l'HMK en date du 23/4/2024 à 9H00. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

11. Délais et lieu d'exécution

L'exécution du marché se fera au plus tard dans 20 jours calendaires à compter de la date de la notification définitive du marché. L'équipement doit être de stock au moment de soumission

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception et un représentant de la Direction Nationale de Contrôle de Marchés Publics dans les magasins de l'Hôpital Militaire de Kamenge.

12. Monnaie de l'offre

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fermes, non révisables et non actualisables.

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disante dont le soumissionnaire a été qualifié, le délai de livraison plus court ainsi que la période de garantie plus longue.

14. Réception des fournitures

La Direction générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité des livraisons aux items tels que spécifiés dans le contrat.

La réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

15. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 28 / 03 / 2024

**Le Directeur Général et Personne
Responsable des Marchés Publics
à l'Hôpital Militaire Kamenge**

